



**RAPPORT DE LA SADC AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE SUR
LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS**

RÉUNION DES 14-16 JUILLET 2015

La communication ci-après, datée du 6 juillet 2015, est distribuée à la demande de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES RÉGIONALES

1.1. Le Secrétariat de la SADC a participé à la réunion du Comité directeur du projet de Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF), tenue à Harare (Zimbabwe) les 28 et 29 mai 2015. Ce projet est administré par le bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il vise à renforcer les capacités sanitaires et phytosanitaires de la région pour lutter contre les dangers relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, aux maladies animales et aux parasites végétaux, en vue de renforcer la sécurité alimentaire et le commerce régional. Ces objectifs seront atteints grâce à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

1.2. La réunion a permis d'examiner les programmes de travail des États membres et de formuler des recommandations pour l'avenir dans les domaines concernés (sécurité sanitaire des produits alimentaires, préservation des végétaux et santé des animaux). Les huit principaux États membres bénéficiaires sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, Madagascar, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Le projet comporte un volet régional destiné à assurer l'efficacité de la coordination et du soutien technique.

2 ATELIER SUR L'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

2.1. Le Secrétariat de la SADC a animé un atelier sur l'harmonisation de la réglementation phytosanitaire relative aux plantes horticoles qui font l'objet d'échanges intrarégionaux. Cet atelier s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) les 9-11 juin 2015. Les participants étaient des fonctionnaires chargés des procédures d'analyse des risques parasitaires des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) de tous les États membres de la SADC, y compris des experts en protection des végétaux d'instituts de recherche et d'organisations internationales. L'atelier était parrainé par l'Union européenne (UE) dans le cadre du Programme régional de soutien à l'intégration économique (REIS).

2.2. Des règlements phytosanitaires harmonisés pour les importations de plants destinés à la culture de 19 produits horticoles, visant à assurer la sécurité des échanges intrarégionaux, ont été élaborés en prévision de consultations nationales. Ces 19 produits ont été choisis par les États membres lors de la réunion du Comité technique pour la protection des végétaux, qui a eu lieu en Afrique du Sud en février 2015, en fonction de leur poids dans le commerce régional.

2.3. L'harmonisation de la réglementation phytosanitaire s'est faite grâce à l'élaboration d'une liste régionale d'organismes de quarantaine pour chacun des produits retenus: les États membres ont communiqué des listes nationales de parasites endémiques, qui ont été regroupées dans des

listes régionales par produit. L'analyse du risque parasitaire a été réalisée conformément à la Norme internationale concernant les mesures phytosanitaires n° 11.

3 LUTTE CONTRE LA MOUCHE DES FRUITS

3.1. Avec le soutien de la FAO, à travers le Programme de coopération technique régional, un atelier régional de formation sur l'élaboration et la gestion des bases de données nationales et régionales sur les parasites des végétaux a eu lieu à Lusaka (Zambie) les 18-20 juin 2015. Cet atelier a été animé par des experts régionaux de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud). Huit États membres y ont participé, à savoir l'Angola, le Botswana, Madagascar, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

3.2. L'atelier a été suivi de la réunion du Comité directeur du projet, au cours de laquelle les programmes de travail nationaux ont été examinés et des recommandations pour l'avenir ont été formulées.

4 LUTTE CONTRE LA FUSARIOSE DU BANANIER (*FUSARIUM OXYSPOURUM F. SP. CUBENSE* DE RACE TROPICALE 4) AU MOZAMBIQUE

4.1. Le Secrétariat de la SADC a participé à l'atelier inaugural du Programme de coopération technique entre la FAO et le Ministère de l'agriculture du Mozambique, à la suite de l'épidémie de fusariose du bananier survenue dans la province de Nampula au Mozambique en septembre 2013. Cet atelier a réuni les 20-24 avril 2015 à Nampula (Mozambique) des experts nationaux, régionaux et internationaux de la protection des végétaux, y compris du secteur privé.

4.2. Le projet de 12 mois vise à soutenir les efforts déployés pour enrayer la maladie et éviter sa propagation dans le pays et la région. Il s'agit d'une maladie quarantenaire dans la mesure où elle représente un risque important pour la sécurité alimentaire au Mozambique et dans la région.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Elsie Meintjies (emeintjies@sadc.int) ou Chiluba Mwape (cmwape@sadc.int).
